

sentiments de conservation et de moralité que la propriété foncière développe chez ceux qui la possèdent.

Il y a cependant encore dans son sein de grandes inégalités. Entre le cultivateur du département du Nord et le métayer de certains départements méridionaux, la distance est aussi considérable que celle de la latitude, sous le rapport de l'aisance, de l'indépendance, de l'intelligence agricole. Quelle peut être la cause qui maintient cette fâcheuse diversité? Le problème est difficile. Il est trop vaste et trop important pour que je cherche à le résoudre ici. Je ne ferai qu'une seule observation qui rentre dans mon sujet. On a dit qu'un des motifs de cette inégalité provient de la routine qui maintient dans le Midi le système du colonage partiaire, lequel ne peut, de toute manière, que se soutenir dans un rapport marqué d'infériorité avec le bail à ferme. Mais je crois qu'on confond l'effet avec la cause; on prend le symptôme du mal pour le mal lui-même. Dans les provinces où le colonage partiaire se perpétue, c'est moins la routine que la nécessité qui y assujettit le cultivateur.

Pourquoi le bail des terres ne se présente-t-il pas partout dans les mêmes conditions? C'est qu'instrument usuel de l'industrie agricole, il se modifie non-seulement suivant les habitudes, mais encore suivant les besoins et les degrés d'aisance et d'indépendance des personnes dont il met l'industrie en action. Entre ces modifications et la condition des agriculteurs, il y a une liaison intime.

Si nous possédions une statistique exacte de l'état moral et matériel de nos départements, un esprit investigateur trouverait facilement dans la manière d'être des populations le principe d'une foule de faits judiciaires et de rapports légaux jusqu'à ce jour inexplicables; mais les matériaux manquent en partie pour ces recherches philosophiques. Et cependant la science du droit voudrait pour elles une place dans son sein; car les lois civiles ont leur esprit comme les lois politiques dont Montesquieu s'est occupé à peu près exclusivement. Cet esprit doit être révélé aux hommes qui aspirent à sortir de l'ornière étroite dans laquelle la science est menacée de s'embarber.

Dans les départements où le paysan est pauvre et sans capitaux, le colonage partiaire doit nécessairement dominer. Pourquoi? c'est que dans ce système d'exploitation, non-seulement le propriétaire met en commun la jouissance de sa terre, mais fournit encore presque toujours les bestiaux (1), et

(1) *Infrá*, n° 637.

que tous les grands frais de culture retombent sur lui, tandis que le métayer ne fournit que son travail et ses soins. Le cultivateur pauvre est donc forcé de préférer au bail à ferme une combinaison qui n'exige de lui aucune avance pécuniaire et qui ne lui demande que son industrie. Dans une telle société, il ne hasarde rien que ses peines; il ne prend sur lui aucune chance qui l'oblige personnellement envers le bailleur; il vit avec sécurité sur le champ qu'il féconde, dispensé de payer de l'argent au maître et d'acquitter les impôts; car le contrat à colonage partiaire est organisé tout entier sur cette idée, que le paysan n'a pas d'argent, et qu'il ne faut pas lui en demander. Une fois qu'il a livré au propriétaire la moitié des fruits dont la nature a récompensé ses sueurs, il est à peu près quitte envers lui; c'est ce dernier qui doit veiller aux dépenses qui ajouteront à la valeur de la propriété; c'est lui qui supporte toutes les charges; c'est lui qui doit se débattre avec le fisc. Une telle position est commode pour l'agriculteur; elle lui laisse une jouissance exempte de toutes les inquiétudes qui peuvent troubler le spéculateur; il ne craint pas surtout qu'à la fin de son bail, le propriétaire aggrave sa condition par de dures exigences, puisque le système du bail à métairie se résout en un résultat uniforme et invariable, le partage à mi-fruit.

Néanmoins ce mode d'exploitation a de grands inconvénients pour les deux parties contractantes. Et d'abord il devient fort onéreux pour le propriétaire à qui ses occupations ne permettent pas de résider sur son domaine; il lui faut un représentant, un homme d'affaires pour procéder au partage des fruits, pour les emmagasiner, pour les vendre, pour surveiller la gestion du colon, qui n'est pas toujours un fidèle associé. Voilà déjà un prélèvement considérable sur le revenu le plus net de la terre, et cette charge, jointe aux impôts qui, sous tant de noms et de formes, pèsent sur le sol, gêne le propriétaire, qui a acheté cher et qui recueille peu. Il suit de là qu'il recule d'année en année devant les réparations et les améliorations; il néglige les bâtiments, laisse les troupeaux sans augmentation; il se montre avare envers cette terre qu'il trouve trop avare pour lui; il lui enlève le plus qu'il lui est possible, sans lui rendre le peu qu'elle réclame pour soutenir ses ressources et sa vigueur. En vain le colon s'épuiserait en efforts de travail pour lutter contre l'énervation de ses forces. L'industrie agricole doit être secondée dans une certaine mesure par les capitaux.

Ainsi donc, voilà la perspective du propriétaire non rési-



dent : des non-valeurs, souvent des embarras, quelquefois des dettes. C'est pourquoi en Italie, où la terre s'exploite en général par des *mezzaiuoli* ou métayers, la classe des propriétaires qui veut se livrer aux lettres, aux professions libérales, aux voyages, etc., etc., élève de vives plaintes contre le système du colonage, et médite de le remplacer par des combinaisons meilleures pour la liberté du propriétaire et pour son aisance (1). En France aussi les mêmes résultats font former les mêmes vœux. On le sait : de jour en jour l'activité nationale multiplie les efforts du travail et de l'esprit pour se créer des carrières diverses. L'industrie, l'état militaire, les fonctions publiques, la médecine, le barreau, l'étude des lettres, etc., etc., éloignent du séjour des champs le propriétaire qui aspire à augmenter son patrimoine ou son revenu, à servir la patrie, à développer son intelligence. Mais, séparé de sa métairie, obligé de sacrifier pour un gérant dispendieux les sommes qu'il verserait en améliorations, il s'irrite contre le colon qui réclame des réparations pour les bâtiments et des avances pour la terre. Il sent combien serait préférable un système de bail qui mettrait dans ses mains un revenu en argent, dégagé de frais d'administration, d'impôt, et de toutes les charges qui forcent sans cesse le propriétaire à venir au secours du métayer. Mais pour arriver là, il faudrait trouver pour auxiliaire une classe agricole aisée, industrielle, entreprenante, et précisément le bail à colonage n'existe que parce que cette classe indépendante n'existe pas.

D'un autre côté, la sécurité dans les rapports du métayer et du maître, chose excellente en soi, favorise cependant l'esprit de routine trop naturel au paysan ; elle le maintient dans un état d'immobilité nuisible à son bien-être, nuisible aussi à l'agriculture. Le cultivateur français travaille beaucoup et vit de peu. Il n'est pas curieux du décorum de sa maison, de la propreté de son intérieur, de cette sorte d'élégance rustique qu'on remarque dans d'autres pays. Quand il n'est pas excité par un puissant mobile, il se laisse aller à des habitudes qui excluent le progrès et les douceurs de la vie. Or, le bail à colonage lui donne ce qui lui suffit, le logement, la nourriture pour lui et sa famille, un vêtement propre pour les jours de fête, du travail sans hasard, quelques petites épargnes. En un mot, le métayer vit paisiblement, mais il ne progresse pas. Il se maintient de génération en génération dans un état station-

(1) M. de Sismondi, quoique partisan du métayage, en convient, t. I, p. 317 et suiv.

naire qui n'est ni l'aisance ni la pauvreté. Et le peu d'ambition qu'il a pour lui-même, il l'a aussi pour l'agriculture. Il ne s'écartera jamais des pratiques établies ; il craindrait de trouver dans l'innovation des chances compromettantes. Il refuse de hasarder pour l'inconnu une position fixe et certaine.

De tout ceci, je conclus que dans les départements où domine le bail à colonage, le paysan, sans être malheureux, a peu de part à la propriété foncière, peu ou presque point de capitaux, peu d'indépendance et de courage à entreprendre. Il n'y a donc pas encore là de véritable classe moyenne agricole. Un grand progrès reste à faire à ces contrées.

Il n'en est pas de même dans la plupart de celles où règne le bail à ferme. Ce contrat suppose de la part du preneur des capitaux disponibles. Le fermier est un spéculateur qui met pour enjeu dans son entreprise une partie de son avoir. Il apporte avec lui un capital mobilier qui a de la valeur, des instruments d'agriculture, des chevaux de trait et de labour, des bêtes à cornes, le plus souvent un troupeau de bêtes à laine. Il est rare qu'il ne possède pas aussi une propriété foncière qui lui sert de cautionnement auprès du bailleur. Plus sa petite fortune sera engagée dans sa spéculation, plus il mettra de soins et d'activité pour la faire réussir. Sans doute il faut s'attendre à rencontrer encore ici l'empire des préjugés et des habitudes ; mais l'intérêt particulier leur enlève une partie de leur obstination. C'est d'un pays de fermes qu'est partie la substitution de l'assolement alterne à l'assolement triennal (1).

L'existence des baux à ferme révèle donc dans nos départements une classe agricole ayant une existence assise sur des bases solides, et possédant plus d'éléments de progrès et de prospérité que la classe des métayers. Le fermier d'une ferme un peu considérable est un centre d'activité autour duquel viennent se grouper une foule d'industries auxiliaires qu'il alimente et qu'il soutient. Il fait travailler le charpentier, le charron, le bourrelier, le maçon, etc., etc. Il entretient des domestiques ; il a une clientèle de journaliers qui l'appellent *notre maître* ; il répand autour de lui le travail et l'argent. Par là une légitime influence lui est acquise ; il a de la consistance, de l'ascendant, et quand il paye bien le propriétaire, il marche presque de pair avec lui. C'est pourquoi la loi, reconnaissant ce que cette position a de respectable, met sur la tête du fer-

(1) *Infrà*, n° 663.



mier une part de la contribution, pour lui donner le cens électoral. Ce n'est pas chez nous comme en Angleterre, où le fermier, placé sous la main du propriétaire, obéit aveuglément à ses volontés : de telle sorte que l'opinion libérale le redoute comme un servile instrument, et cherche autant que possible à l'exclure des droits politiques. La loi n'a pas en France et ne doit pas avoir cette défiance. Elle sait que le fermier de nos campagnes est placé dans des conditions d'indépendance; elle lui ouvre sans crainte une voie dans laquelle on n'est reçu qu'autant qu'on offre des garanties à la société.

Ces garanties sont d'autant plus solides de la part du fermier, qu'avec de l'ordre, de l'économie et de l'honnêteté, il a devant lui tous les moyens d'augmenter son patrimoine. Je connais des cultivateurs qui n'avaient que leurs bras et un faible capital quand ils ont commencé à travailler, et qui possèdent aujourd'hui 50, 60, 80,000 fr. de biens au soleil, acquis par leur industrie et à la sueur de leur front (1). Tous les fermiers ne sont pas aussi heureux sans doute; il y en a qui travaillent beaucoup sans beaucoup acquérir. Mais dans toutes les branches d'industrie il y a de mauvaises chances; dans toutes il faut faire la part de la mauvaise administration et de l'incapacité. La récompense n'est donnée par Dieu qu'au travail intelligent et aux habitudes parcimonieuses et morales. Accompagné de ces conditions qui tiennent à l'homme, le bail à ferme sera toujours un excellent instrument.

Aussi, dans les provinces de France où l'agriculteur possède ces vertus, plus communes chez lui qu'on ne le pense, s'opère-t-il un travail caché mais très-réel, qui fait peu à peu passer les fonds de terre dans ses mains. Depuis 1825, époque à laquelle une grande mesure de la Restauration effaça les dernières traces des discordes politiques qui avaient affecté la propriété, de vastes spéculations se sont dirigées vers les biens-fonds; des domaines étendus ont été démembrés par lots et vendus et revendus en détail; la propriété, descendant de plus en plus de sa hauteur, s'est mise à la portée du petit capitaliste. L'habileté de cette spéculation a été de comprendre qu'il y avait dans certaines provinces une classe moyenne d'agriculteurs mûrs pour devenir propriétaires, et n'attendant qu'une occasion favorable de confier au sol le fruit de leurs épargnes. Les paysans se sont alors montrés; ils sont accou-

(1) V. par exemple *suprà*, p. XLVII, ce que j'ai rapporté des fermiers du Sangterre, devenus en grande partie propriétaires du sol.

rus aux adjudications; ils ont fait concurrence aux riches, et ils ont acheté plus cher qu'eux, parce que le cultivateur tire de la terre des ressources auxquelles ne peut prétendre celui qui ne cultive pas. Qu'est-il arrivé? Beaucoup de fermes ont disparu, et ce sont les fermiers qui les ont acquises. Ce qu'ils possédaient pour autrui ils l'ont possédé pour eux-mêmes. Le propriétaire n'y a pas perdu, puisqu'il a tiré de ses terres une valeur presque double; l'agriculteur y a gagné, car il s'est installé comme maître dans les demeures qu'il occupait comme locataire. Ceci ressemble peu aux expéditions des agronomes anglais, qui ne suppriment une ferme que pour l'emboîter dans une ferme plus considérable, chassant le malheureux colon, victime d'un système aristocratique appliqué à l'agriculture. Chez nous, c'est tout le contraire; la suppression s'opère sans larmes et sans victimes. Que dis-je! elle profite à tous, à la propriété, au propriétaire, au fermier.

Ce premier pas fait, le paysan en a fait un autre. Quand un propriétaire non cultivateur a voulu donner sa ferme à bail, tous les cultivateurs se sont tacitement entendus pour n'offrir que le prix le plus minime, et la propriété est devenue pour son maître un être de raison. Celui-ci a dès lors été forcé de vendre; il a vendu en détail; il a vendu très-cher, et ce sont encore les paysans qui ont acheté. Or, ici notez-le bien! ce n'est plus seulement la ferme qui a été supprimée, c'est aussi le propriétaire non cultivateur. On l'a expulsé, non pas comme l'agronome anglais chasse le fermier, c'est-à-dire nu et sans asile, mais couronné de fleurs, ou pour mieux dire chargé d'argent.

Ces faits sont graves, ils méritent l'attention des économistes; mais je ne sais s'ils les connaissent, car je n'en trouve aucune trace dans leurs ouvrages. Ils sont cependant incontestables; j'en ai vu des exemples de mes propres yeux, et je pourrais citer des propriétaires de mes amis qui, dans les Vosges, dans la Meurthe, ont été ainsi éconduits. Au surplus, le voyageur qui va de Paris à Strasbourg peut s'en assurer en traversant la vaste plaine qui sépare le vignoble d'Epernay de Châlons-sur-Marne. Dans cette étendue considérable, à partir de quelque distance après Epernay, il m'a été assuré par des habitants du lieu (et j'ai été à même d'en consulter plusieurs), qu'il n'y a guère de propriétaires qui ne soient cultivateurs; qu'il serait presque impossible à celui qui ne cultive pas de ses mains de trouver à acheter à un prix raisonnable et d'avoir un fermier. Le paysan obstrue les avenues de la propriété; il les garde avec jalousie; il est fier de ces cultures verdoyantes,



de ces prairies artificielles dues à son travail, qui là, comme dans le reste de la Champagne, ont changé tout l'aspect du pays, et font demander à l'étranger étonné où est la Champagne Pouilleuse ; où sont ces champs de craie dont on parle tant !

Ces faits, je le répète, ont une immense portée. Ils signifient qu'il y a des localités en France où la condition de posséder la terre c'est de la cultiver soi-même, et où le propriétaire non agriculteur est exproprié au profit du cultivateur, sans violence à la vérité, et moyennant une large indemnité. Si quelque grande perturbation politique ne vient pas déranger ce mouvement, je suis convaincu qu'avant une trentaine d'années il aura fait de grands progrès ; qu'il dominera d'une manière très-notable dans des départements où il commence seulement à éclore, et qu'on verra de plus en plus le paysan maître de la terre par le moyen pacifique du travail et de l'économie. Ce sera là une de ces grandes révolutions opérées sans secousses sanglantes et sans injustice, une de ces transformations sociales d'autant plus légitimes qu'elles se font d'elles-mêmes, et comme par la puissance des mœurs.

Le législateur, toutefois, devrait s'y tenir préparé, car la propriété ne saurait se déplacer sans qu'il en résulte des tiraillements pénibles dans la société. Par exemple, quel parti prendront ceux qui seront, en quelque sorte, exilés de la propriété foncière, faute de pouvoir la cultiver ? Quelle destination donneront à leurs capitaux les hommes politiques, les fonctionnaires publics, les avocats, les médecins, les gens de lettres, les marchands, les citoyens, les esprits spéculatifs, toutes les personnes, en un mot, que leur état, leur goût, leur vocation éloignent de l'agriculture, mais qui, jusqu'à présent, ont tenu à la possession des terres, parce qu'elle est la plus solide et la plus attachante ? Se jetteront-elles sur la propriété bâtie ? Mais il n'y a pas place pour tout le monde. Courront-elles le risque des entreprises industrielles, des associations commerciales ? Mais, jusqu'à présent, l'expérience a prouvé que le commerce ne profite qu'à ceux qui le font eux-mêmes et en ont la science ou le génie ; il n'a été que trop mortel aux capitaux civils. Demandra-t-on secours aux prêts sur hypothèque ? Mais plus le sol se resserrera entre les mains laborieuses des cultivateurs, plus il trouvera de ressources en lui-même, moins il aura besoin du secours du crédit.

Des esprits généreux qui ont aperçu la tendance que je signale, se sont dit : La propriété foncière est trop précieuse pour que nous consentions à la laisser s'échapper de nos

mains. Faisons-nous donc agriculteurs, puisque c'est le moyen de la retenir. L'agriculture est la plus noble des occupations ! L'on se plaint que la France est tombée sous le joug des avocats, des journalistes, des banquiers. Eh bien, cherchons dans les utiles travaux de la campagne des influences qui balancent la leur. Remplaçons nos fermiers, pour qu'ils ne nous remplacent pas un jour. Ce sont eux qui nous éloignent des champs et font de nous des oisifs ennuyés et inutiles. Travaillons donc comme ils travaillent, afin de nous maintenir dans une position qu'ils nous envient. Autrefois les seigneurs furent punis de leur mépris pour les formes judiciaires par leur expulsion des tribunaux ; les légistes vinrent prendre la place qu'ils avaient laissée vacante. N'imitons pas cet imprudent dédain. Qui-conque aujourd'hui dédaigne l'agriculture est menacé de se voir remplacé par le fermier, qui sait le prix du travail appliqué à la terre.

Cette pensée est excellente sans doute ; mais je ne pense pas que sa réalisation puisse amener des résultats généraux profondément décisifs.

L'agriculture n'est rien moins qu'une théorie ; elle veut, comme toutes les sciences, être éclairée par la pratique, et c'est souvent en mettant la main à l'œuvre qu'on s'aperçoit du vide et des mécomptes des méthodes spéculatives. Or, pour pratiquer l'agriculture avec quelque succès, il faut surtout être doué d'une vigueur de corps qui n'est ordinairement l'apanage que de cette classe robuste que les travaux des champs ont de bonne heure endurcie à la fatigue. Si vous pouvez, comme votre fermier, devancer l'aube matinale pour réveiller vos serviteurs qui dorment encore ; si vous avez un corps de fer qui vous permette de saisir le soc d'une main calleuse, de le conduire aux ardeurs du soleil, de laisser percer vos vêtements par la pluie froide de l'hiver, de traverser des chemins difficiles à pied, à cheval ou dans de dures charrettes, par le froid ou par la chaleur ardente de la canicule, pour suivre le cours des bestiaux, des laines, des blés dans les foires et marchés des environs ; eh ! mon Dieu ! soyez vous-même l'entrepreneur de vos fermes, et vous gagnerez ce que gagnait votre fermier ; vous travaillerez pour vous et vous travaillerez mieux ; vous donnerez à la terre les avances qu'elle demande pour en rendre les fruits avec usure ; économe de ses forces, vous ne serez avare que pour les ménager.

Mais si quelques-unes de ces conditions vous manquent, gardez-vous d'une tâche au-dessus de vos forces. Celui dont



les premières années se sont écoulées dans la vie de collége et sous l'empire d'un système d'éducation qui sacrifie les forces physiques au développement des forces intellectuelles, celui-là ne sera jamais qu'un mauvais cultivateur, et la charrue qui enrichit le fermier sera fatale à sa fortune. Je me défie de ces amateurs qui n'ont jamais quitté le drap fin de la ville pour la blouse gauloise, et qui font de l'agriculture en gants glacés beurre frais; ils croient, les imprudents, *faire valoir* leur bien; ils le perdent en essais maladroits, en dépenses mal entendues, en gaspillages sots et ruineux. J'aime sans doute qu'un propriétaire soit assez instruit des procédés agronomiques pour exciter le zèle de son fermier, pour l'éclairer de ses conseils, pour surveiller et prévenir ses écarts. J'applaudis aussi au zèle des savants qui appliquent aux expériences agricoles leurs connaissances en chimie, en physique, en géologie, en histoire naturelle, etc. L'agriculture gagne à leurs essais; ils cherchent d'abord et tâtonnent, au risque de s'égarer dans des routes inconnues; bientôt ils retrouvent le droit chemin, et d'heureuses découvertes finissent par récompenser et leur patience et leur dévouement! Mais je ne voudrais pas, je l'avoue, de ces savants pour mes fermiers; ces essais sont des hasards où s'engloutissent beaucoup de capitaux; le fermier, lui, doit marcher à coup sûr; il n'est pas assez riche pour se livrer à des chances aventureuses; il est trop peu maître de la terre pour compromettre les revenus que le maître en attend.

Or, ce que ne ferait pas un fermier ne doit pas être fait par celui qui veut être son fermier à lui-même. Il faut surtout qu'il puisse faire tout ce que son fermier fait par ses propres mains; s'il n'a pas son tempérament, sa vigueur, son activité, ses habitudes de vivre de peu, il échouera misérablement. Ce sera un naufrage de plus à ajouter aux naufrages des cultivateurs en chapeau noir; ce sera une conquête de plus pour les vrais et bons cultivateurs qui empiètent déjà tant sur la propriété oisive.

Ce qui me paraît devoir plus particulièrement attirer les placements, que le haut prix de la propriété rendra de plus en plus difficiles en fonds de terre, c'est le grand-livre de la dette publique. Le grand-livre sera l'asile le plus sûr et le plus profitable. Ce sera aussi le plus patriotique. L'Etat deviendra le dépositaire de la fortune d'un nombre immense de citoyens, et la société se trouvera organisée sur la base d'une mutualité dont la puissance balancera cet esprit d'individualisme qui fait aujourd'hui la plus grande partie de nos maux.

Mais pour arriver à ce résultat, qui commence déjà à se faire jour, il faudrait dès à présent accoutumer les capitaux à se diriger vers cette voie; et toutefois une imprévoyance inconcevable laisse tour à tour la dette publique sous la menace de projets de conversion qui fraternisent avec la banqueroute, ou sous le coup d'un agiotage qui semble organisé tout exprès pour effrayer les capitaux, qui ne demandent qu'à se caser.

Une autre question devrait préoccuper les esprits politiques. Je me bornerai à la leur soumettre. Si la grande masse des biens-fonds ruraux continue à se concentrer comme elle le fait dans la classe des cultivateurs, n'est-il pas à craindre que toute l'influence politique ne passe avec elle du côté de ceux que leur éducation, leurs lumières et leur intelligence ne mettent pas en mesure de donner l'impulsion? Ne serait-ce pas un grave danger que de laisser la prépondérance du nombre, et par conséquent de l'autorité, à des hommes plus préoccupés des intérêts locaux que des intérêts généraux? Ne faudrait-il pas dès lors préparer l'accès des droits politiques aux autres natures de propriétés qui se formeront à défaut de la propriété foncière, et particulièrement aux inscriptions sur le grand-livre, devenues le refuge de la partie de la population la plus familière avec les travaux de l'esprit, les arts libéraux, la pratique des affaires publiques?

Mais en attendant que ces questions soient parvenues à leur parfaite maturité, il restera en France assez de fermiers pour que le titre du *louage*, que nous allons commenter, soit d'une application journalière à l'exploitation des terres. Alors même que notre société aura atteint cet état si désirable où la grande masse des cultivateurs est propriétaire, nous ne pensons pas que le bail à ferme soit exclu tout à fait des relations civiles. Notre société française ne se laisse pas parquer en castes immobiles; elle secoue le joug des positions toutes d'une pièce; elle admet les diversités, les contrastes, et abandonne à l'esprit oriental ces divisions méthodiques et inflexibles de la population en classes qui n'ont entre elles aucun lien.

Pour nous, nous n'avons entendu signaler aucun résultat absolu. Après avoir montré l'influence de la propriété sur le bail, après avoir suivi les différentes crises qui ont abaissé ou relevé la condition des fermiers, nous avons été frappés de la tendance actuelle des fonds de terre à se répartir dans les familles agricoles, et à opérer une fusion entre la propriété et l'agriculture. Ce résultat nous paraît heureux en politique, en



économie, en civilisation; il est bon que le travail recueille son fruit; il est bon que le producteur acquière une position qui soit à l'abri de l'incertitude et des revers; il est bon surtout, dans une société qu'emporte le mouvement démocratique, de voir se créer des points d'appui, des intérêts résistants. Or, la classe agricole propriétaire a tout l'esprit de conservation de l'aristocratie terrienne, sans en avoir le luxe ruineux et la prodigalité; elle en a toute la tenacité sans en avoir les prétentions ambitieuses. Nulle autre n'a plus à perdre dans le jeu sanglant des révolutions, et l'État est toujours sûr de trouver en elle des éléments d'ordre, des inclinations laborieuses et pacifiques. Tous les petits États de l'antique Italie durent leurs époques de bonheur et de force à la charrue conduite par des mains propriétaires!!!

Cette situation prospérante de la classe agricole, nous voudrions la voir partagée par une autre classe de travailleurs, dont s'occupe aussi le contrat de *louage*, par les ouvriers de l'industrie manufacturière. Mais il est difficile de l'espérer quant à présent; son état est précaire, agité, mauvais. Le contrat de louage a réglé cependant avec équité ses rapports avec les maîtres; il assure à son travail des garanties. Mais le principe du mal ne tient pas aux combinaisons de la loi; il vient surtout de ces habitudes vicieuses que les ouvriers contractent dans le séjour corrupteur des villes, ou dans l'agglomération des individus et des sexes pour le travail commun; agglomération nécessaire peut-être pour le succès de la production, mais trop favorable à la propagation du vice.

Il faut aussi faire la part de la réaction qu'exerce sur cette classe le système d'économie commerciale qui pousse jusqu'à l'encombrement la marche aveugle de la production. Tant que les débouchés ne sont pas obstrués, le travail se soutient avec ardeur, et l'ouvrier, plus insouciant encore que le maître, car il est moins éclairé, l'ouvrier, dis-je, jouit du présent avec cet abandon qui fait son malheur, sans penser qu'une crise peut, d'un jour à l'autre, le laisser à la merci du hasard. Bientôt, en effet, le mal se fait sentir; l'encombrement étouffe le manufacturier de ses fatales richesses, la fabrique se ferme, et l'ouvrier est congédié, n'ayant pas su, dans son imprévoyance de l'avenir, se préparer par ses économies une transition à d'autres travaux! Triste fluctuation entre une surexcitation fébrile pour la production et une atonie mortelle! Résultat déplorable d'une concurrence effrénée, qui livre à l'instabilité les fortunes industrielles, et jette, par contre-coup, l'ouvrier dans l'alternative

de la misère ou de la révolte! Les économistes ont cherché un remède à cette plaie cruelle; ils ont parlé de multiplier les caisses d'épargne et les établissements de bienfaisance, de favoriser l'instruction religieuse et morale, d'organiser des tribunaux de prud'hommes, d'imprimer à la production une meilleure direction, de créer des exutoires salutaires en encourageant l'émigration et l'expansion vers les colonies, etc., etc. Toutes ces pensées sont bonnes. Dieu veuille qu'elles soient efficaces, et que la classe ouvrière ne soit pas celle qui vomira sur notre société de nouveaux barbares prêts à la déchirer!

FIN DE LA PRÉFACE.